



## Yaris®, la pièce qui manquait à vos programmes anti-oïdium

Yaris® sécurise votre programme :

- Il atteint sa **cible plus rapidement** que les autres anti-oïdium.
- Grâce à sa **performance de haut niveau** sur **feuilles et grappes**
- La protection **préventive** est renforcée pendant **14 jours**.

Yaris® apporte de la **souplesse** dans la protection grâce à :

- Un haut niveau de **résistance au lessivage**
- Une action sur les stades clés du développement de la maladie

Yaris® **facilite** votre quotidien :

- Sélectivité confirmée sur les différents cépages
- Formulation liquide
- Faible dose/ha : 0,15 l/ha



### EcoPack®

Emballage plus pratique et plus sûr pour l'utilisateur et l'environnement.



**Avec Yaris®  
votre vigne et votre vendange sont protégées**

# FICHE D'IDENTITÉ

- AMM : 2160963
- Composition : 300 g/l de fluxapyroxad - Xemium®
- Formulation : Suspension concentrée
- Conditionnements : 0,3 l et 1 l
- Usage & dose autorisés : Oïdium de la vigne à 0,15 l/ha
- Période d'emploi autorisé : de BBCH 11 (1<sup>ère</sup> feuille étalée) à BBCH 83 (véraison en cours)
- Nombre d'applications :
  - 2 maximum / par saison dont au moins 1 associée (en prenant en compte toutes les maladies cibles des SDHI : oïdium et botrytis) ; Intervalle minimum de 10 jours entre les applications
  - En alternance
- Délai d'emploi avant récolte : 35 jours
- Distance aux points d'eau (ZNT) : 5 m
- Délai de rentrée : 48 h

**Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie :** Gants en nitrile EN374-3, bottes, EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

Pour toutes informations techniques,  
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com) - Octobre 2019 - ref. 604VIOE1019EST. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application auprès du N° Vert, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

**Yaris®** : SGH08, SGH09. Attention. H351 : Susceptible de provoquer le cancer. H400 : très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SGH08



SGH09

